

# FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS

-----

## CINQUIÈME CONGRÈS DE MARSEILLE (septembre 1892)

-----

Pour bien accentuer la teinte nettement guesdiste qu'avait prise la Fédération des syndicats, les guesdistes tiennent leur Congrès politique quelques jours après la clôture du Congrès de la Fédération (*des syndicats\**), et dans la même ville. Mais là il se produisit une erreur de tactique. Au lieu de faire précéder le Congrès corporatif du Congrès politique, qui lui aurait dicté son programme et son ordre du jour, les chefs du parti ouvrier français choisirent la marche inverse; ils eurent à s'en repentir.

Le Congrès corporatif commit en effet l'imprudence, sinon de voter la grève générale, au moins d'en accepter le principe, sous l'inspiration de M. Briand, qui en était alors le propagandiste attiré.

-----

Cinq cents syndicats sont représentés, ainsi que les fédérations syndicales de Paris, Amiens, Bordeaux, Boulogne-sur-mer, Saint-Etienne, Toulon, Tours, Aix, Annonay, Vienne, Calais, et les Bourses du Travail de Montpellier, Nîmes, Roanne, Saint-Etienne, Béziers, Alger, Toulouse, Amiens.

Les délégués, en dehors des délégués purement syndicaux sont : MM. Carette, Lepers, Dormoy, Delcluze, Roussel, Canezza, Carajus, Liebknecht, Anseele, Paul Lafargue, Ferroul, Thivrier, Lachize, Antide Boyer, Jules Guesde, Duc-Quercy, Fournière, Nègre, Renard, Carnaud, Cadenat, Tressaud, Jean Coulet. Ce sont les mêmes qui, quelques jours après, constitueront le Congrès politique du Parti.

Malgré des protestations, les délégués sont reçus à la mairie de Marseille par M. Flaissières, qui est qualifié par M. Delcluze de «maire universel» et félicité pour un discours nettement socialiste qu'il a prononcé à la distribution des prix du Lycée.

La question importante traitée au Congrès est la question de la Grève générale.

Dans une séance privée de l'après-midi, M. Briand donne lecture de son rapport sur cette redoutable question.

Ce rapport conclut à la reconnaissance du principe de la grève universelle et engage les fédérations corporatives à étudier les moyens de le mettre en application. L'Assemblée décide que cette question sera soumise au Congrès international de Zurich, qui devra se prononcer définitivement. Le rapport est adopté.

Mais c'est en séance publique, le soir, que la discussion prend toute son extension.

Nous en empruntons le compte rendu au Soleil du Midi (du 22 septembre 1892):

*Un peu moins de monde que la veille; le gros public circule dans les rues de la ville où la retraite aux flambeaux jette l'éclat des fanfares. Les sons voilés des clairons arrivent presque dans notre salle, couvrant un instant la voix des orateurs, puis s'éloignent et meurent dans les bruits du dehors: la grande scéance de la cathédrale dans «Patrie».*

*La séance est présidée par le citoyen Nachury, délégué de Lyon.*

*L'ordre du jour appelle la discussion sur une question des plus graves: la grève générale.*

*Le citoyen Briand développe les conclusions du rapport qu'il a présenté en séance plénière: une parole élégante et facile, une élocution précise, font écouter l'orateur avec un véritable plaisir. L'idée d'une grève générale n'a pu venir aux ouvriers sans qu'ils fussent poussés à bout. La loi de 1884 n'était, dans l'esprit du législateur, que le moyen de canaliser le mouvement populaire: il ne se doutait pas de l'organisation puissante qui allait en résulter. Après avoir groupé les forces ouvrières dans les syndicats, on a uni les syndicats entre eux dans une Fédération nationale qui bientôt s'est mise en relations avec les prolétaires des autres nations. Les grandioses manifestations du 1er Mai ont été les premiers résultats de cette entente: de là encore est sortie l'idée d'une grève générale qui a été adoptée par l'unanimité du Congrès, au moins en principe. «C'est un drapeau qu'il jette aux travailleurs», mais le parti ouvrier n'est pas suffisamment organisé pour tenter l'application de ce principe. Il ne sera mis en pratique qu'après une consultation de tous les syndicats. «Nous voulons du moins qu'1er Mai prochain, dans toutes les villes, on tienne de grands meetings où le principe de la grève générale sera acclamé».*

*Le discours du citoyen Briaud est couvert d'applaudissements. Le citoyen Garnier, délégué des boulangers de Marseille, pense que la grève universelle est difficile, mais il serait louable à un corps de métier seul, tel que celui des mineurs, de cesser tout travail dans le monde entier. Ces idées ne sont pas en conformité avec les résolutions du Congrès. Le président retire la parole au citoyen Garnier.*

*Le citoyen Michel regrette que l'organisation ouvrière soit encore à l'état «d'amphytrion».*

*«Embryon!» souffle un confrère.*

*«Merci, citoyen, répond l'orateur», qui patauge un instant et se retire.*

*Le citoyen Guérard, de Paris voudrait que la grève générale commençât par celle des industries de transport.*

*Les citoyens Germain, des maçons marseillais, et Cadenat, prononcent des discours d'une grande violence. Le citoyen Cadenat est assez mal accueilli par une partie de la salle. Il espère que «le jour viendra où le drapeau tricolore sera supprimé, pour faire place au drapeau rouge».*

*La séance est levée à minuit, après une allocution assez terne du citoyen Ferrari. On se sépare au cri de: Vive l'Internationale! Vive la Grève générale! (1).*

-----

### **Résolution sur la grève générale:**

La résolution suivante fut adoptée:

Considérant que la détestable organisation capitaliste dont dispose la classe dirigeante contre les travailleurs, a rendu impuissantes et vaines les tentatives aimables d'émancipation faites depuis un demi-siècle par la démocratie socialiste: qu'il existe entre le capital et le travail une

(1) Au Congrès politique la question fut liquidée par l'ordre du jour pur et simple.

opposition d'intérêts, que les législateurs soi-disant libéraux n'ont pas voulu détruire;

Qu'après avoir fait aux pouvoirs publics de nombreux et inutiles appels pour obtenir le droit à l'existence et au bien-être, la grande et universelle famille des travailleurs a acquis la triste et cruelle certitude que seule une révolution du travail pourra lui donner la liberté économique et le bien être matériel, conformes aux principes les plus élémentaires du droit naturel;

Que parmi les moyens légaux, inconsciemment mis à la disposition des travailleurs, il en est un qui habilement et pratiquement interprété, doit assurer la transformation économique, en faisant triompher les légitimes aspirations du prolétariat;

Que ce moyen est la suspension universelle simultanée de la force productive dans tous les métiers, c'est-à-dire la grève universelle, laquelle, même limitée à une période restreinte, conduira infailliblement le parti ouvrier au triomphe des revendications formulées dans son programme;

Le Congrès décide :

1°- Le principe de la grève universelle;

2°- Les fédérations des syndicats et corporations et les fédérations des Bourses du travail sont invitées à répandre et à préparer ces principes dans la masse des travailleurs, à étudier et préparer une organisation spéciale de la classe ouvrière française dans le but de fournir au Congrès international de 1893 un projet complet de grève universelle;

3°- Le 1er mai doit être une date de consultation mondiale de tous les travailleurs, sans distinction de ceux qui se sont syndiqués et de ceux qui ne le sont pas, sur le principe de la grève universelle.

-----

**Léon de SEILHAC**

*"Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)"*

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 231 à 235

-----